

Conseil Municipal - Démission de M. Michel VIALATTE - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal : M. Jean-Claude GRAPPIN

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par courrier du 28 septembre 1997, M. Michel VIALATTE m'a fait part de sa décision de démissionner de son poste de Conseiller Municipal de Besançon. En application de l'article L 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive à compter du 1^{er} octobre 1997.

Il convient donc d'installer son successeur, conformément à l'article L 270 du Code Electoral qui prévoit que le remplaçant est le candidat venant, sur la même liste, après le dernier élu.

Il est donc procédé à l'installation de M. Jean-Claude GRAPPIN qui a accepté, par courrier du 9 octobre 1997, de remplacer M. Michel VIALATTE.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement.

«M. LE MAIRE : J'ai reçu la démission de Michel VIALATTE de son poste de Conseiller Municipal. Il convient donc d'installer son successeur, Jean-Claude GRAPPIN qui connaît cette assemblée, qui a repris sa place et à qui nous souhaitons de travailler comme il l'a fait pendant les six années de son précédent mandat.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, je vous remercie des paroles de bienvenue que vous venez de m'adresser mais vous comprendrez que j'aurais préféré revenir siéger au sein de cette assemblée en d'autres circonstances. J'aurais bien sûr préféré siéger dans la majorité plutôt que dans l'opposition avec et non pas en remplacement de Michel VIALATTE. Je sais que certains d'entre vous doivent se réjouir non pas de mon retour mais du départ de Michel VIALATTE. Ceux que sa présence dérangeait et qui ne pouvaient le supporter doivent être satisfaits.

Sans revenir sur les circonstances de sa démission, Michel VIALATTE s'en est largement expliqué dans la presse le mois dernier, je voudrais certifier pour en avoir discuté longuement avec lui que sa décision de quitter Besançon et le Conseil Municipal n'a pas été simple à prendre. Je voudrais également dire ce soir que malgré ses absences pour les raisons que vous connaissez, Michel VIALATTE connaissait parfaitement les dossiers importants et quoiqu'en disent les mauvais esprits, son départ va être lourdement ressenti au sein de l'opposition. Il était certainement le meilleur débateur de cette assemblée, brillant dans ses interventions, maîtrisant parfaitement ses dossiers et jamais à court d'idées dont certaines ont été adoptées et approuvées. Je suis certain qu'il réussira grâce à ses compétences dans ses nouvelles fonctions, je lui souhaite bonne chance en espérant qu'il revienne un jour à Besançon.

Quant à moi, vous savez que je suis un homme pratique, que je m'attache aux dossiers techniques et à leurs incidences réelles sur la vie de tous les jours. Membre du groupe RPR et de l'opposition municipale, je combattrai votre politique chaque fois que cela sera nécessaire, sans polémique mais sans concession.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur GRAPPIN de ces déclarations. C'est vrai que nous regrettons l'absence de M. VIALATTE qui était le meilleur de vos débatteurs, je le reconnais, dans l'opposition. J'espère que vous serez en mesure de nous faire comprendre qu'il a été remplacé par quelqu'un qui sait aussi s'exprimer et dire ce qu'il pense. Il est certain que la position de Michel VIALATTE était quelque peu inconfortable. A 800 km de distance, assumer les responsabilités de Secrétaire Général de la Mairie de Nice et étudier les dossiers discutés ici, les travailler, les connaître et intervenir, ce n'était pas possible bien longtemps. Donc au fond de nous-mêmes, nous nous attendions à son départ, d'ailleurs on en avait parlé quelquefois. C'est la loi naturelle, on ne peut pas être «au four et au moulin». Il a préféré peut-être «le four», vous vous revenez «au moulin», alors merci et bon travail».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.

3 novembre 1997